



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 janvier 2023

SÉANCE ORDINAIRE VIRTUELLE



Séance
Ordinaire
30 janvier
2023

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Membres du personnel scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Membres représentants de la communauté

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Monsieur Jean Damascène Uwimana : membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Étaient absents :

Madame Julie Boisvert, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Djama Ahmed, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Poste toujours vacant : membre représentant le personnel enseignant.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Étant donné l'absence de la présidente, Madame Julie Boisvert, Madame Kim Jessome assume la présidence.

Elle souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la vice-présidente, Madame Kim Jessome ouvre la séance.

Il est 19 heures 37 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie appuyé par Madame Suzette Bernard, et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-059

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 novembre 2022

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney appuyé par Madame Kim Jessome, et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 et l'adopte comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-060

4. Rapport de la présidence

4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a aucun mot puisqu'elle est absente.

5. Désignation et assermentation du membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

5 DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT LE MILIEU MUNICIPAL, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DES AFFAIRES

Considérant que le mandat de trois ans du membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) (ci-après LIP) ;

Considérant que M. Jean Damascène Uwimana a été désigné à titre de membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires par les membres du conseil d'administration le 30 janvier 2023 ;



Il est proposé par Madame Suzette Bernard, appuyée par Madame Kim Jessome, et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires en nommant M. Jean Damascène Uwimana jusqu'au 30 juin 2023 ;

M. Jean Damascène Uwimana est dûment assermenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-061

6. Rapport de la direction générale

6 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1. Nouvelles du CSSPO

6.1 NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson mentionne qu'elle a dû recadrer certains sujets lors du comité de parents à la suite d'informations diffusées dans les médias.

6.2. Reddition de compte

6.2 REDDITION DE COMPTE

Madame Peterson explique que c'est le comité de vérification qui passe chacun des aspects. Pour cette raison, il a été décidé qu'il n'y a aucune présentation au conseil d'administration à moins que les membres aient des questions.

Il n'y a aucune question.

6.3. Suivi des sondages PEVR

6.3 SUIVI DES SONDAGES PEVR

Elle précise que deux (2) documents ont été déposés dans le TEAMS et ajoute que le CSSPO est rendu à la phase 2 du PEVR. Il est mentionné aux membres qu'ils seront invités le 21 février à une rencontre avec les membres du comité de parents et du comité EHDAA durant laquelle des représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton viendront expliquer les grandes orientations pour le centre de services scolaire.

Les membres sont invités à communiquer avec elle s'ils ont des questions en lien avec les documents qui ont été déposés.

6.4. Suivi des programmes particuliers

6.4 SUIVI DES PROGRAMMES PARTICULIERS

Le CSSPO continue à travailler le dossier, car l'intention est de rendre plus accessibles les programmes particuliers. Il est précisé que le ministre veut ces programmes dans les écoles secondaires.

6.5. Chaire de recherche sur l'innovation et les pratiques d'excellence en éducation

6.5 CHAIRE DE RECHERCHE SUR L'INNOVATION ET LES PRATIQUES D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Madame Peterson mentionne que le CSSPO et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) travaillent sur un partenariat afin de créer une chaire de recherche sur l'innovation et les pratiques d'excellence en éducation. Elle précise que ce projet se ferait avec le professeur Jérôme St-Amant qui est déjà impliqué avec le Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys qui a un des plus hauts taux de réussite du Québec. Elle précise aux membres qu'un communiqué de presse devrait sortir d'ici la fin de la semaine.

Il est précisé que ce projet qui s'étendrait sur cinq (5) ans sera financé avec les revenus de Réseautact.

7. Période
d'intervention du
public

7 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Un membre du public présent.

8. Suivi des
résolutions du
conseil
d'administration

8 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 21 novembre 2022

<i>Résolution</i>	<i>Description</i>	<i>Suivi du Service du secrétariat général et des communications</i>	<i>Suivi de l'évolution du projet Direction de service</i>
C.A.-22-23-041	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-042	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2022	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publié sur le site Web du CSSPO en date du 23 novembre 2022.	
C.A.-22-23-043	Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2022 du Comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-044	Dépôt du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-045	Adoption de l'addenda à la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) »	Extrait de résolution envoyé à M. Benoit Prud'homme, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport, le 25 novembre 2022 et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-046	Adoption de la révision de la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) »	Extrait de résolution envoyé à M. Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information, le 25 novembre 2022 et la politique a été déposés dans le recueil de gestion.	

C.A.-22-23-047	Adoption de la « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-048	Révision de la politique « Comités du conseil d'administration (04-07-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-049	Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 7 novembre 2022 du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 24 novembre 2022.	
C.A.-22-23-050	Dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 24 novembre 2022.	
C.A.-22-23-051	Adoption de la révision de la « Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20) »	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 24 novembre 2022 et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-052	Adoption de la révision de la « Politique de perfectionnement (50-20-20) »	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 24 novembre 2022 et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-053	Adoption de la révision de la « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) »	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 24 novembre 2022 et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-22-23-054	Position du conseil d'administration – rapport du protecteur de l'élève (dossier M.A.Z.)	Extrait de résolution envoyé au protecteur de l'élève et au parent concerné le 24 novembre 2022.	



C.A.-22-23-055	Autorisation – Aliénation immeuble St-Joseph de Farrelton	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, et à M. Éric Larochelle, directeur du Service des ressources matérielles, le 24 novembre 2022.	
C.A.-22-23-056	Adoption – modification au vocable et à l'acte d'établissement – École secondaire 041	Extrait de résolution envoyé à M. Benoit Prud'homme, directeur du service de l'organisation scolaire et du transport, et à Mme Catherine Dubuc, directrice de l'École secondaire de la Cité, le 24 novembre 2022. Un communiqué de presse a été envoyé aux médias et a tout le personnel du CSSPO le 30 novembre 2022.	
C.A.-22-23-057	Adoption des calendriers scolaires 2023-2024	Extrait de résolution envoyé à Isabelle Lemay, directrice du Service des ressources éducatives, le 24 novembre 2022. Les calendriers scolaires ont été déposés sur le site web du CSSPO le 22 novembre 2022.	
C.A.-22-23-058	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

Aucune question n'est posée.

- 9. Comité de gouvernance et d'éthique
- 9.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2023

9 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 JANVIER 2023

Considérant l'envoi par courriel le 17 janvier 2023 du document de travail du procès-verbal du 16 janvier 2023 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Yanika Whiteman et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 16 janvier 2023 du comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-062

9.2. Dépôt du découpage des districts et de l'échéancier pour la désignation des nouveaux membres au conseil d'administration

9.2 DÉPÔT DU DÉCOUPAGE DES DISTRICTS ET DE L'ÉCHÉANCIER POUR LA DÉSIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant qu'il n'y a pas de nécessité de revoir le découpage des districts étant donné qu'il n'y a pas d'ouverture de nouvelles écoles ;

Considérant que le mandat de neuf (9) membres du conseil d'administration viendra à échéance le 30 juin prochain ;

Considérant la nécessité de pourvoir ses postes conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires ;

Considérant l'analyse effectuée des documents présentés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter l'échéancier pour la désignation des nouveaux membres au conseil d'administration comme présenté ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que le conseil d'administration :

- Prenne acte du découpage des districts ; et
- Adopte l'échéancier pour la désignation des nouveaux membres au conseil d'administration comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité Résolution C.A.-22-23-063

Madame Nadine Peterson effectue un portrait du nombre de membres dont le mandat vient à échéance le 30 juin prochain. Elle explique aux membres que nous sommes à regarder avec le secteur de la gouvernance du ministère la possibilité de se rapprocher d'un meilleur équilibre.

9.3. Adoption de la révision de la politique « initiation à la démocratie scolaire (02-07-20) »

9.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « INITIATION À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE (02-07-20) »

Considérant la nécessité de réviser la Politique « Initiation à la démocratie scolaire (02-07-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) suite à l'adoption de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire le 8 février 2020 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 6 décembre 2022 ;

Considérant l'analyse du projet de révision de la politique « Initiation à la démocratie scolaire (02-07-20) » effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance du comité de travail du 16 janvier 2023 ;

Il est proposé par Madame Yanika Whiteman appuyé par Madame Isabelle Lemay propose que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la politique « Initiation à la démocratie scolaire (02-07-20) », comme présentée.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-064

Aucune question n'est posée par les membres.

10. Comité de
vérification

10.1. Dépôt du procès-
verbal, en mode
document de
travail, de la séance
du 23 janvier 2023
du comité de
vérification

10 COMITÉ DE VÉRIFICATION

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL, DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2023 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant l'envoi par courriel le 24 janvier 2023 du document de travail du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 aux membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 (en mode « document de travail ») du comité de vérification.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-065

10.2. Recommandation
du CRR

10.2.1 Adoption du
cadre budgétaire
2023-2024

10.2 RECOMMANDATION DU CRR

10.2.1 ADOPTION DU CADRE BUDGÉTAIRE 2023-2024

Considérant que conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) établit en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus ;

Considérant que conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la direction générale du CSSPO doit présenter les recommandations du CRR portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant, à une séance du conseil d'administration ;

Considérant la consultation effectuée auprès du CRR du 9 novembre 2022 au 18 janvier 2023;

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification lors de la rencontre du 23 janvier 2023;

Il est proposé par Madame Christelle Élément, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration approuvent et adoptent le cadre budgétaire 2023-2024 du CSSPO.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-066

10.2.2 Gestion des
surplus des
établissements
pour 2023-2024

10.2.2 GESTION DES SURPLUS DES ÉTABLISSEMENTS POUR 2023-2024

Considérant que conformément à l'article 193.4 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) (ci-après « LIP »), le CRR doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration du centre de services scolaire quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 de la LIP ;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la LIP, à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire et que toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le CRR en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée ;

Considérant la recommandation du CRR du 18 janvier 2023 à l'effet que les surplus des établissements au 30 juin annuellement deviennent ceux du CSSPO, tel que prévu à l'article 96.24 de la LIP et que, au cours du processus de préparation budgétaire, le CRR soit consulté par la direction générale relativement aux possibilités d'utilisation des surplus cumulés du CSSPO qui sont utilisables selon les paramètres prévus aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec; Considérant la recommandation des membres du Comité de vérification lors de la rencontre du 23 janvier 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que le conseil d'administration approuve et adopte la recommandation du CRR du CSSPO en lien avec l'attribution des surplus pour l'année financière 2023-2024.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-067

10.2.3 RÉPARTITION DES ALLOCATIONS POUR 2023-2024

Considérant que conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la direction générale du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») doit présenter les recommandations du Comité de répartition des ressources (ci-après « CRR ») portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant;

Considérant la consultation effectuée auprès du CRR du 9 novembre 2022 au 18 janvier 2023 en lien avec les modes de répartition pour l'année scolaire 2023-2024 de certaines allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec (ci-après « MEQ ») au CSSPO en annexe à la présente ;

Considérant la recommandation des membres du Comité de vérification lors de la rencontre du 23 janvier 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration approuve et adopte les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition de certaines allocations versées par le MEQ pour 2023-2024, comme déposées.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-068

Aucune question n'est posée.

10.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2022-2023

Considérant que conformément à l'article 284 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre 26) un vérificateur (auditeur) externe qui produit un rapport de vérification (audit) sur les opérations financières du CSSPO ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 22-23-62 relativement aux services d'auditeurs externes ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation du Service des ressources financières ;

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification lors de la rencontre du 23 janvier 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration retiennent les services de la firme Samson & Associés, CPA/Consultation Inc., 85 rue Victoria, Gatineau (Québec) J8X 2A3 pour les services de vérification (audit) externe du CSSPO pour l'année financière 2022-2023 au montant de 54 000 \$ (avant taxes), avec possibilité de renouvellement annuel pour quatre (4) années supplémentaires individuelles sur recommandation annuelle du comité de vérification au conseil d'administration aux conditions suivantes :

- 2023-2024 pour un montant de 44 000 \$ (avant taxes),
- 2024-2025 pour un montant de 46 000 \$ (avant taxes),
- 2025-2026 pour un montant de 48 000 \$ (avant taxes),
- 2026-2027 pour un montant de 50 000 \$ (avant taxes),

ainsi que deux (2) mandats dont les périodes sont à confirmer pour des vérifications (audits) de procédures spécifiées par le ministère de l'Éducation du Québec au 31 mars pour des montants de 9 000 \$ (avant taxes) et de 9 500 \$ (avant taxes).

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-069

Des explications sont fournies aux membres quant au pourquoi le coût pour la première année est plus élevé.

- 11. Service des ressources matérielles
- 11.1. Modification du contrat – ordres de changement – Projet « Reconstruction école secondaire Mont-Bleu (immeuble sinistré) »

11 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.1 MODIFICATION DU CONTRAT – ORDRES DE CHANGEMENT – PROJET « RECONSTRUCTION ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU (IMMEUBLE SINISTRÉ) »

Considérant la résolution C.A.-20-21-039 adoptée le 7 décembre 2020 ;

Considérant que la Loi sur les contrats sur les organismes publics prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10 % du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme ;

Considérant que le Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) (C.A.-20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que c'est le conseil d'administration qui autorise les ordres de changements des projets de construction, d'agrandissement, de réparation, de réfection et d'aménagement pour les contrats dont les montants sont supérieurs à 80 % du seuil des appels d'offres publics et donc l'ordre de changement est de plus de 15 % ;

Considérant la résolution C.A.-21-22-047 adoptée le 31 janvier 2022 octroyant à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement jusqu'à un maximum de 20 % du contrat initial ;

Considérant la résolution C.A.-21-22-123 adoptée le 20 juin 2022 octroyant à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement jusqu'à un maximum de 25 % du contrat initial ;

Considérant les travaux additionnels à ce jour totalisant un pourcentage de 23,97 % (pour un montant de 8 929 461,28 \$) du contrat initial relatif au projet ;

Considérant qu'au 31 décembre 2022, l'avancement des travaux relatifs au projet était de 91 % ;

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux jusqu'à la conclusion de ceux-ci en vue de l'ouverture de l'école ;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles ;

Considérant la recommandation du comité de vérification lors de la rencontre du 23 janvier 2023 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration délèguent à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement dans ce dossier dont la valeur n'excéderait pas 5 % (équivalent à un montant de 1 862 450 \$) de plus que le montant approuvé, au-delà du 25 % déjà octroyé à la résolution C.A.-21-22-123 en date du 20 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-070

12. Autres sujets

12 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

13. Auto-évaluation de la rencontre

13 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Kim Jessome rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

14. Levée de la rencontre

14 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie appuyé par Monsieur Dominique Kenney

Il est 20 heures 29 minutes.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-071

15. Huis clos statutaire

15 HUIS CLOS STATUTAIRE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2023

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 novembre 2022**
4. **Rapport de la présidence**
5. **Désignation et assermentation du membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires**
6. **Rapport de la direction générale**
 - 6.1 Nouvelles du CSSPO
 - 6.2 Reddition de compte
 - 6.3 Sondages PEVR
 - 6.4 Suivi programmes particuliers
 - 6.5 Chaire de recherche sur l'innovation et les pratiques d'excellence en éducation
7. **Période d'intervention du public**
8. **Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 novembre 2022**
9. **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 16 janvier 2023;
 - 9.2 Désignation des membres du conseil d'administration : (fin de mandat 30 juin 2023);
 - 9.3 Adoption de la révision de la « Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire (20-07-20) »
10. **Comité de vérification**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre en mode « document de travail » du 23 janvier 2023;
 - 10.2 Recommandation du CRR;
 - 10.2.1. Adoption du cadre budgétaire 2023-2024;
 - 10.2.2. Gestion des surplus des établissements pour 2023-2024;
 - 10.2.3. Répartition des allocations pour 2023-2024
 - 10.3 Nomination du vérificateur externe pour 2022-2023
11. **Service des ressources matérielles**
 - 11.1 Modification du contrat – ordres de changement – Projet « Reconstruction École secondaire Mont-Bleu (immeuble sinistré) »
12. **Autres sujets**
13. **Auto-évaluation de la rencontre**
14. **Levée de la rencontre**
15. **Huis clos statutaire**